

**MAIRIE DE DRAP**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 NOVEMBRE 2007**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Lecture est donnée du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2007.

Il est évoqué la question, examinée au dernier conseil, de la demande de Monsieur Bevacqua, qui proposait d'acquérir une petite parcelle communale bordant le début de la Route de La Colle pour l'aménagement d'un accès à une future construction. Il est proposé, après réflexion, que soit plutôt accordée à Monsieur Bevacqua un droit de passage sur la parcelle, qui resterait propriété de la Commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**CUCS DE DRAP 2007 – 2009 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2007**

Le comité de pilotage du CUCS de Drap du 11 octobre 2007 a validé les actions de la programmation unique pour l'année 2007. Cette instance a pour objectif de décider l'attribution des subventions en ce qui concerne les dossiers présentés par les associations oeuvrant dans le cadre de la politique de la ville.

Les actions retenues doivent expressément faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal afin de réserver les financements nécessaires à leur réalisation.

Pour l'année 2007 les actions retenues sont les suivantes :

1. CLAS 2007/2008 PRIMAIRE CONDAMINE
2. CLAS 2007/2008 PRIMAIRE VILLAGE
3. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DES COLLEGIENS 2007/2008
4. IMAGIMOT PLUS PRES
5. EQUIPE OPERATIONNELLE 2007
6. ADULTE RELAIS

7. ACTION D'ACCUEIL COLLECTIF DES ADOLESCENTS : ACCES AUX LOISIRS POUR TOUS
8. ACTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES ADOLESCENTS
9. EQUIPE DE PREVENTION, D'ANIMATION ET DE MEDIATION SOCIALE
10. ESPACE LOCAL D'ACCES AUX PREMIERS SAVOIRS
11. L'EDUCATION AU RESPECT A TRAVERS LA DECOUVERTE DU RUGBY
12. LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS ET FACILITER L'INSERTION DES PLUS DEMUNIS EN FACILITANT LEUR ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT
13. SEJOURS FAMILIAUX
14. PASSEPORT MUSIQUE POUR DRAP
15. ACTIONS ECOLE : LA COMMEDIA DELL'ARTE – CREATION ET MISE EN SCENE D'UN SPECTACLE DE CONTES – ATELIERS PHILOSOPHIQUES

Le Conseil approuve à l'unanimité les actions de la programmation, ainsi que les engagements financiers afférents.

#### **CONVENTION AVEC LA DDE POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE**

La Direction Départementale de l'Équipement assure jusqu'à ce jour l'instruction des Permis de Construire sur la Commune. Cette mission n'ayant plus un caractère obligatoire, il est demandé à la Commune de conclure une convention, afin de permettre la poursuite de la prestation.

La convention ne présente pas de contrepartie financière, mais on peut craindre que cela soit le cas dans l'avenir, compte tenu notamment de l'élargissement du champ de la mise en concurrence. Dans l'immédiat, certaines tâches vont être reportées sur les communes, comme les déclarations de travaux et certains certificats d'urbanisme.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention afférente.

#### **LOCATION A UN PARTICULIER D'UN TERRAIN AU PLAN DE FOURMIGUE, POUR CREATION D'UN PARKING – REEXAMEN DU DOSSIER**

Lors de sa dernière séance, le Conseil a examiné la demande de la famille Barnoin, concernant la possibilité d'agrandissement de l'aire de stationnement du Garage de la Vallée au Plan de Fourmigue. Il s'agissait de se prononcer sur l'éventuelle location de la surface nécessaire, sur la parcelle B 2136 appartenant à la Commune. Tous les éléments nécessaires à la décision n'ayant alors pu être fournis, il avait été convenu de reporter cette délibération.

Il conviendra d'établir un contrat de location, et il est proposé d'en fixer le prix à 5 € par m<sup>2</sup> et par an. La famille Barnoin s'est engagée à prendre en charge la clôture et le portail.

La proposition de location et le prix annoncé sont adoptés à l'unanimité.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC DES PARTICULIERS**

Monsieur et Madame GUINARD, habitant Allée George BRASSENS, Bâtiment D 11, en rez de jardin, souhaitent clôturer la partie de terrain adjacente à la copropriété des Mûriers. Ce terrain communal, situé en contrebas du passage piétons, longe l'air de jeux qui donne sur la rue Frédéric MISTRAL. Monsieur et Madame GUINARD proposent de fermer à leur frais ce terrain de 83 m<sup>2</sup>, avec une clôture en bois similaire à d'autres palissades déjà présentes dans le quartier.

Il apparaît donc nécessaire, pour accéder à la demande des ces habitants, de conclure avec ceux-ci une convention d'occupation du domaine public à titre payant, qui aurait un caractère précaire et révocable afin de protéger les intérêts de la collectivité. La redevance proposée se monterait à 2 € par m<sup>2</sup> et par an.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention et la redevance proposées.

### **AMENAGEMENT DU STADE DE LA CONDAMINE-NOUVELLE DELIBERATION**

Le Conseil, lors de sa séance du 26 novembre 2006, avait voté une délibération qui approuvait une opération d'aménagement de l'allée Jacques Prévert, prévue dans la Convention de Gestion Urbaine de Proximité du quartier de la Condamine, ainsi que son plan de financement. Il s'agissait notamment de la réfection du stade de foot à 7 joueurs et de la création d'un parking de stationnement.

Le plan de financement de l'opération prévoyait un taux de financement de 56.5 % du montant des travaux HT. Après discussion avec les partenaires, il apparaît la possibilité pour la Commune de bénéficier d'un taux de subvention plus important, mais cela implique de scinder cette opération en deux parties distinctes.

La procédure de marché négociée a été lancée, pour les travaux correspondants. Le conseil, à l'unanimité, décide de rapporter la délibération initiale, et de scinder les deux opérations prévues.

### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CG 06 POUR L'OPAH**

La Commune avait conclu en 2003 avec le Conseil Général, une convention visant à établir les modalités du financement par celui-ci de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de La Condamine.

Or, la liquidation des dossier a fait apparaître la nécessité de préciser les modalités de calcul du taux de subvention, eu égard aux différents cas rencontrés. Un projet d'avenant a été élaboré en ce sens.

Il est précisé que trente dossiers ont été traités à ce jour.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant proposé.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES MUNICIPALES EN 2008**

Le Département et la Région ont accordé, en 2006 et 2007, des subventions pour l'organisation des manifestations culturelles municipales. Le Conseil est invité à autoriser le Maire à solliciter de nouvelles subventions pour les manifestations prévues en 2008.

Le Salon du Polar 2008 fera l'objet d'une demande spécifique, afin d'obtenir des financements complémentaires.

La sollicitation de nouvelles subventions est approuvée à l'unanimité.

## **AJUSTEMENTS SUR LA DOTATION CANTONALE DE VOIRIE 2007**

Le Conseil avait approuvé en juin une modification du programme lié à la Dotation Cantonale de Voirie 2007, compte tenu de la possibilité dont avait fait part les services départementaux, d'utiliser en complément le produit des amendes de police. Ce produit n'ayant pu, finalement, être utilisé pour toutes les opérations, le Département nous demande d'ajuster notre plan de financement en conséquence.

Le nouveau plan de financement de la Dotation Cantonale de Voirie 2007 est approuvé à l'unanimité.